PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026 TENUE IMMÉDIATEMENT APRÈS LA SÉANCE D'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

Adopté

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-027-26 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 27 janvier 2026. Il est 18 h 39.

Adoptée à l'unanimité.

Les sujets suivants ont été retirés de l'ordre du jour :

1) Résiliation de contrat – Service de collecte et transport des ordures ménagères

2) Octroi de contrat – Service de collecte et transport des ordures ménagères

01-028-26 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour révisé, ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

01-027-26 Ouverture de la séance

01-028-26 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

3. Finances

01-029-26 Approbation du budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2026

4. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

01-030-26 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 879 sur la taxation 2026

5. Dépôt de documents

6. Levée de la séance

01-031-26 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 3 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 40. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 40.

3. FINANCES

01-029-26	**Approbation du budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2026**

ATTENDU QUE la SDC doit transmettre à la Ville son budget annuel approuvé au plus tard le 1er novembre de chaque année;

ATTENDU QUE suivant la réception du budget, le conseil municipal doit l'approuver;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le budget de la Société de développement commercial (SDC) pour l'année 2026.

Adopté

Adoptée à l'unanimité.

4. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

01-030-26 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 879 sur la taxation 2026**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Michel Boudreault, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 879 sur la taxation 2026*;

- dépose le projet du règlement numéro 879.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A ».

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-031-26 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé] _____
Michel Boudreault
Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-352834 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-352833 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 27 janvier 2026 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 28 janvier 2026.

[Original signé] _____
Michel Boudreault, Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde, greffière

Adopté